



## GARDERIE FACULTATIVE DU MERCREDI MATIN

2018-2019

Les enfants seront accueillis à l'école à **partir de 8h30** et répartis en trois groupes d'âge homogènes. Les trois activités « musique », « sport » et « anglais » sont assurées par des intervenants qualifiés.

La cantine de l'école sera ouverte le mercredi midi, au tarif habituel, pour les enfants gardés le matin. Il sera donc possible de venir récupérer ses enfants à **11h45 (avant le repas) ou entre 12h45 et 13h15 (maximum)**

Enfin, un accord a été passé avec le CLAVIM pour que les enfants puissent être accueillis le mercredi après-midi au centre de loisirs de l'école la Fontaine. Les parents doivent procéder eux-mêmes à l'inscription de leurs enfants au CLAVIM via le portail TELISS et régler directement le CLAVIM. L'Ecole Sainte-Clotilde se charge d'accompagner les enfants à **l'Ecole la Fontaine à 13h15**. La récupération de ces enfants le soir, à partir de 17h00, est de la responsabilité des parents.

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> et plus	Cantine	Accompagn <sup>t</sup> au CLAVIM (par enfant)
<b>Tarif de base*</b>	<b>21 €</b>	<b>16 €</b>	<b>14 €</b>	<b>7,20 €</b>	<b>2 €</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	245 €	184 €	159 €	86 €	24 €
2 <sup>e</sup> trimestre	224 €	168 €	146 €	79 €	22 €
3 <sup>e</sup> trimestre	245 €	184 €	159 €	86 €	24 €
Total annuel	<b>714 €</b>	<b>536 €</b>	<b>464 €</b>	<b>251 €</b>	<b>70 €</b>

\*Donnée indicative, l'inscription ne se faisant que par trimestre entier.

Pour les enfants de moins de 6 ans, l'OGEC pourra fournir une facture pour un éventuel droit à réduction d'impôts.

## CONVENTION RELATIVE AU MERCREDI MATIN

2018-2019

A. Je souhaite bénéficier de la garderie du mercredi matin :

Nom des enfants :

1. ....
2. ....
3. ....

B. Mes enfants resteront à la cantine le mercredi midi :

- Oui  Non, je viendrai les chercher à 11h45

C. Mes enfants iront au CLAVIM le mercredi après-midi :

- Non, je viendrai récupérer mes enfants à 13h15
- Oui, j'inscrirai mes enfants au CLAVIM pour l'accueil de loisirs de l'école la Fontaine et je souhaite que l'Ecole les y accompagne. Je suis responsable de leur récupération le mercredi soir à partir de 17h au CLAVIM directement.

J'ai pris connaissance de la grille tarifaire applicable et réglerai chaque trimestre selon l'échéancier mentionné sur les factures. J'ai bien noté que mon choix pourra être modifié au début de chaque trimestre. Au delà, mon choix sera irrévocable pour tout le trimestre en cours.

Signature :



## AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIM DEPUIS L'ECOLE SAINTE-CLOTILDE

---

Je soussigné(e), .....

Numéro de téléphone : .....

Autorise l'école Sainte-Clotilde à accompagner, à pied, pendant l'année scolaire 2018-2019,  
mon (mes) enfant(s) :

.....

le mercredi à 13h15 jusqu'à l'école Jean de la Fontaine où il(s) sera (seront) pris en charge  
par le CLAVIM.

Je me charge d'organiser sa (leur) récupération aux horaires de sortie prévus par le CLAVIM,  
entre 17h et 18h30. Le cas échéant, je joins une décharge de responsabilité pour le CLAVIM  
désignant la personne habilitée à récupérer mon (mes) enfant(s).

Je joins une copie attestant de l'adhésion de mon (mes) enfant(s) au CLAVIM (copie de la  
carte d'adhésion). J'ai bien pris note du fait que je dois planifier la présence de mon (mes)  
enfant(s) au CLAVIM via le portail TELISS.

Fait à Issy-les-Moulineaux,

Le .....

SIGNATURE :



## DECHARGE DE RESPONSABILITE SECTEUR 2/6 ANS

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_ père, mère, tuteur de

L'enfant, \_\_\_\_\_ autorise

Les personnes suivantes à récupérer mon (mes) enfant (s) à la sortie du centre de loisirs, avant 18h30 et décharge le CLAVIM et son personnel de toute responsabilité à compter de l'heure de départ effectif de mon (mes) enfant (s) du centre.

Nom	Prénom	Téléphone domicile	Portable

Issy les Moulineaux le

Signature :



CLAVIM Secteur élémentaire

DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR LES MERCREDIS

Je soussigné, \_\_\_\_\_ père, mère, tuteur de  
l'enfant : \_\_\_\_\_

décharge le Centre de loisirs et son personnel de toute responsabilité à  
compter de l'heure de sortie de mon enfant.

Il sortira du centre: \_\_\_\_\_

- 13 h 30
- 17 h 00
- 18 h 30

- Seul
- ou
- Accompagné par :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

 : \_\_\_\_\_

Pour faire valoir et servir ce que de droit.

A Issy- Les- Molineaux, le \_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable de l'enfant.

***Attention : Cette décharge de responsabilité n'est valable que dans  
le Centre de Loisirs où l'enfant est inscrit pour les mercredis.***